



COLLÈGE  
FRANÇOIS-DE-LAVAL

## **Affichage**

### **Technicienne ou technicien en loisirs - Encadrement sportif**

#### 1. Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à superviser les différents plateaux sportifs du Collège, encadrer les étudiants-athlètes dans leur développement physique et assister les éducateurs physiques dans le profil sportif athlète plus.

#### 2. Quelques attributions caractéristiques

Sous la responsabilité de la direction des services aux élèves et en collaboration avec le responsable des sports ainsi que les entraîneuses et les entraîneurs des différentes équipes des Alérions, la technicienne en loisirs ou le technicien en loisirs participe à la planification, dirige, coordonne et encadre les activités de préparation physique des étudiants-athlètes dans le respect des principes et des valeurs du Collège François-de-Laval. Elle ou il devra créer une culture d'entraînement positive chez les étudiant(e)s athlètes. Le ou la technicienne en loisirs devra collaborer étroitement avec les services de physiothérapie pour la réhabilitation des étudiant(e)s-athlètes

En collaboration avec le responsable des sports et les éducateurs physiques, la technicienne en loisirs ou le technicien en loisirs est en support au profil sportif athlète plus selon les besoins.

La technicienne en loisirs ou le technicien en loisirs supervise la salle d'entraînement et en assure le fonctionnement sécuritaire. Elle participe au choix de l'équipement et du matériel que l'employeur met à la disposition des groupes, notamment en étudiant la qualité et le coût de tels articles et en faisant les recommandations appropriées aux autorités ; elle supervise l'entretien des articles en inventaire et en assure une utilisation rationnelle.

Une expérience ou des qualifications d'entraîneur dans les domaines suivants seront un grand atout. Voici la liste en ordre de priorité: Natation, athlétisme, volleyball, football, basketball.

Avoir des habiletés marquées de communication et pour motiver et encadrer des étudiants-athlètes de 11 à 17 ans.

Avoir des habiletés et le désir de travailler avec des équipes féminines et masculines de sports variés.

Avoir le sens des responsabilités, de l'engagement, de l'intégrité et des habiletés marquées pour le travail d'équipe.

Avoir la capacité à développer et à promouvoir les saines habitudes de vie.

Désirer faire passer la réussite scolaire et le développement intégral de l'étudiant-athlète avant la performance sportive.

Avoir des disponibilités pour un horaire qui comprend occasionnellement la supervision des plateaux sportifs de soir et de fin de semaine.

#### 4. Supérieur immédiat

La personne salariée de cette classe d'emplois est sous l'autorité de la direction des services aux élèves du 2e cycle.

#### 5. Horaire de travail régulier

La personne salariée de cette classe d'emploi travaille 35 heures par semaine. De la mi-août à mi-juin selon le calendrier scolaire.

#### 6. Entrée en fonction

13 janvier 2025.

#### 7. Qualifications requises - Scolarité

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisirs ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

#### 8. Salaire

Selon la convention collective du personnel de soutien.

#### 9. Échéance

Les personnes intéressées doivent manifester leur intention par courriel à monsieur Marc Boulanger au mboulanger@collegefdl.net au plus tard le vendredi 3 janvier à 16h00.